

Le CSAL du 24 mars 2026 a été dominé par **la fermeture du site de La Rochelle au 31 décembre 2026**, point central autour duquel les organisations syndicales ont unanimement exprimé leur opposition et exigé des garanties concrètes pour les agents.

Ont également été traités : l'approbation de procès-verbaux en retard, les budgets 2025-2026 de l'unité opérationnelle Retraites, et plusieurs questions diverses.

FERMETURE DU SITE DE LA ROCHELLE — Point central du CSAL

1972 Année de création 54 ans d'existence	10 Agents en poste 7 gestionnaires + 3 encadrement	58 ans Âge moyen Jusqu'à 40 ans d'ancienneté	50 ans Expertise Agents avec une très grande expérience
--	---	---	--

1. Irrégularités procédurales : une décision prise avant la consultation

La direction a soumis pour avis la fermeture du site au 31 décembre 2026, **alors que la décision avait été annoncée aux agents dès le 28 octobre 2025** et que l'accompagnement RH était pleinement engagé depuis plusieurs mois. LA CGT du SRE a dénoncé une consultation vidée de sa substance, conduisant à un vice de procédure substantiel susceptible d'entraîner l'annulation de la décision.

Principe fondamental violé

La consultation du CSAL doit intervenir **AVANT** toute décision ou mesure préparatoire ayant un effet sur la situation individuelle des agents. Toute anticipation prive la consultation de toute portée réelle et constitue un vice de procédure.

Chronologie révélatrice

28 oct. 2025	Annonce de la fermeture aux agents — SANS consultation préalable du CSAL
6 nov. 2025	Information en points divers. Non officiel. en Formation Spécialisée — décision déjà prise
27 nov. 2025	Entretiens individuels conduits sur site (souhaits professionnels) — AVANT le CSAL
Déc. 2025	Comptes rendus d'entretiens individuels envoyés aux agents — processus RH engagé
Jan. 2026	Transmission d'une fiche de poste catégorie B au Ministère des Armées (prise d'effet 01/02/2026) — AVANT le CSAL
30 jan. 2026	Présentation des métiers de la DDFiP 17 aux agents rochelais — AVANT le CSAL, hors présence syndicale
3 fév. 2026	Réunion plénière SRH2B : présentation complète des dispositifs de mobilité, fiches financières remises — syndicats exclus
5 mars 2026	Présentation du SCN ASA (MinArm) et 3 fiches de poste catégorie B transmises aux agents
17 mars 2026	Déplacement SRH2B sur site : ateliers CV, entretiens individuels — organisations syndicales non informées
20 mars 2026	Envoi du planning d'immersions DDFiP 17 (26-27 mars) avec postes identifiés
24 mars 2026	CSAL consulté pour avis — le processus de reclassement est déjà pleinement engagé depuis 5 mois

2. Risques psychosociaux : alertes médicales formelles non traitées

Le médecin du travail (Dr Béatrice CARON) et l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (M. Ludovic THIÉBAUT, ISST Nouvelle-Aquitaine) ont tous deux émis des **avis formels documentés**. Lors de la visite sur site du 26 février 2026, le médecin du travail a rencontré 8 des 10 agents et constaté :

- Sentiment d'abandon général depuis l'annonce d'octobre 2025
- Instabilité chronique et crainte pour l'avenir professionnel
- Informations incomplètes et contradictoires alimentant rumeurs et mal-être
- Difficultés à se projeter professionnellement
- Les facteurs de risques identifiés selon la grille Gollac : **insécurité de la situation de travail et rapports sociaux dégradés**

Un premier courrier d'alerte RPS avait été émis dès le **23 décembre 2025** — les mêmes facteurs de risque ont été retrouvés deux mois plus tard, signifiant **une dégradation sans amélioration**. La population est particulièrement vulnérable : âge moyen 58 ans, jusqu'à 40 ans d'ancienneté, mobilité géographique contrainte. L'ISST a également alerté sur les agents des sites de Nantes et Guérande, qui devront absorber l'activité rochelaise.

Alerte médicale formelle — Dr CARON (09/03/2026)

Le médecin du travail juge URGENT de mettre en place des mesures d'accompagnement et de prévention collective adaptées. La fiche d'impact transmise ne détaille pas les conséquences RPS pour les agents concernés. La direction n'a pas donné suite à ces recommandations.

3. Un accompagnement RH insuffisant : insuffisances majeures

L'administration a organisé des actions de découverte des métiers (DDFiP, Ministère des Armées), des ateliers CV et lettres de motivation, et des entretiens de recrutement. **L'administration demande aux agents de faire des vœux et chercher des postes....** C'est une fermeture de site décidée par la direction, c'est elle qui doit trouver des postes pour les collègues.

La CGT a demandé a minima une affectation à la DDFIP 17 au 01/01/27 par défaut. Pas de réponse ferme du directeur.

- Affectations : **aucune garantie** — la direction évoque des postes potentiels à la DDFIP 17 et un surnombre éventuel.
- Régime indemnitaire : **en cas de détachement, les agents devront négocier eux-mêmes** leur régime indemnitaire avec l'administration d'accueil.
- Complément indemnitaire d'accompagnement : **garantie de salaire maximum 6 ans**.
- Absence d'alternatives sérieuses étudiées : **trois scénarios présentés, dont deux écartés sans données chiffrées comparables**. Seul le scénario de fermeture en 2026 a reçu un traitement complet.

— perte irréversible de 50 ans d'expertise

La fermeture du site de La Rochelle entraînera la perte définitive et irremplaçable d'une expertise de 50 ans dans la gestion des retraites avec notamment la proximité unique avec le SPRP du Ministère des Armées. La direction évoque la dématérialisation des dossiers qui ne justifie plus la présence du SRE à la Rochelle. Elle n'évoque jamais l'investissement des collègues depuis des dizaines d'années. La direction en ne renouvelant aucun départ a créé volontairement la situation critique du site de la Rochelle.

Aucune réponse à nos demandes initiales de nous présenter des scénarios alternatifs crédibles.

4. Mobilisation collective et interpellations

La fermeture a suscité une mobilisation significative au-delà du cadre purement syndical :

- Pétition en ligne (change.org) : **89 signatures au 22 mars 2026**, lancée dès le 30 novembre 2025, soutenue par le bassin rochelais.
- Question écrite parlementaire : **le Député Olivier Falorni (Charente-Maritime)** a interpellé le gouvernement au JO du 13 janvier 2026 sur les garanties apportées aux agents et le maintien du service public de proximité. Réponse écrite du ministère de tutelle qui reprend l'argumentaire de la Direction.
- Prise de contact avec les élus locaux : Sénateur, Maire de La Rochelle, Président du Conseil Départemental.
- Déplacement d'organisations syndicales sur site le 29 janvier 2026, lors d'une heure mensuelle d'information.

5. Position syndicale et résultat du vote

Les organisations syndicales présentes ont unanimement refusé de valider le projet en l'état. Les deux syndicats CFDT et FO ayant participé au vote ont **voté contre**. La CGT a pour sa part **refusé de participer au vote**, contestant la procédure dès le départ car **l'avis des représentants des personnels se fait devant le fait accompli**.

Position de vote — CGT SRE

Les élus CGT au CSAL du 24 mars 2026 émettent un **REFUS DE VOTE** du projet de fermeture du site de La Rochelle, au motif cumulé des irrégularités procédurales, de l'absence d'alternatives étudiées et de la gravité des risques psychosociaux constatés.

La direction considère la procédure consultative achevée et **n'organisera pas de seconde convocation**. L'avis est pour la direction une simple formalité et elle n'a accepté aucune des demandes de la CGT.

- Expertise certifiée. **REFUS**
- Etude d'impact. **NEANT**
- Plan de prévention des RPS. **NEANT**
- Vote d'une délibération de la CGT **AJOURNE** en attente d'un retour des services RH Bercy
- Demande d'une présentation argumentée et chiffrée des autres scénarios que la fermeture. **REFUS**

Le nouveau directeur du SRE dénature la notion même de dialogue social. L'instance est vidée de son sens puisque les informations sont à minima parcellaires ou non partagées. Si la direction ne change pas de direction, la CGT du SRE a prévenu qu'elle saura en tirer les conséquences.

Demandes formelles de la CGT SRE

Demandes immédiates :

- Communication écrite aux agents d'une synthèse complète et cohérente des mesures d'accompagnement

Demandes de fond :

- Étude d'impact RPS complète répondant aux préconisations du médecin du travail
- Analyse coût/bénéfice chiffrée et comparative entre les scénarios
- Étude sérieuse du maintien du site avec recrutements, ou à minima fermeture différée avec expertise certifiée en Formation spécialisée
- Garanties formelles sur le maintien d'une présence à La Rochelle pour les agents proches de la retraite
- Mise en place immédiate d'un dispositif de prévention RPS adapté

AUTRES POINTS ABORDÉS

Budgets 2025-2026 de l'UO Retraites

En 2025, les dépenses informatiques représentent **7,63 M€ sur 8,30 M€ de dépenses totales** (AMOA : 2,52 M€ ; AMOE : 2,90 M€). Pour 2026, le SRE sollicite 8,807 M€ (+6,11 %), dont 7,784 M€ en informatique. Sur la période 2022-2026, cela représente **près de 29 M€ d'AMOA/AMOE**. La CGT dénonce un recours systématique à la prestation externe et une relation de dépendance avec la CDC, notamment sur le nouvel outil de paiement OCAP.

Questions diverses

- Frais de déplacement : **nouveau prestataire** annoncé pour avril 2026.
- Invalidité statutaire : **aucune décision définitive arrêtée**, pas de cadrage finalisé. C'est le discours inaudible du directeur qui vient en contradiction avec ce qui se passe actuellement. En effet il y a de fortes chances pour que le SRE soit désigné comme opérateur pour cette réforme de l'invalidité
- : **demande réitérée** de communication de la convention et de son avenant signés avec la CDC.